

EN ROUTE POUR LE Sud



LE JOURNAL DE SUD ÉDUCATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE

Édito – Blanquer et les valeurs républicaines à l'école... Vraiment ?

Christopher Pereira

Pendant encore combien de temps le monde enseignant acceptera-t-il de se faire traiter avec un tel mépris par son ministre de tutelle ? La longévité de Jean-Michel Blanquer et l'absence de mobilisation forte des professeurs étonnent. Pourtant, ça râle, en salle des profs ! Les salaires, le manque de moyens, les difficultés quotidiennes du métier, l'épuisement professionnel, tout y passe mais sans pour autant critiquer directement la politique éducative du gouvernement. Or, on ne peut attendre de réel changement dans l'école sans accuser directement les responsables de notre mal-être.

Qui, du ministre Blanquer ou des enseignants, ne respecte pas les valeurs de la République ?

Le 19 octobre, le ministre de l'Éducation nationale a présenté son plan de formation à la laïcité, dans la ligne radicale du rapport Obin et après avoir dissous l'Observatoire de la laïcité en juin 2021¹. Jean-Pierre Obin s'étonnait déjà que « parmi les valeurs de la République, beaucoup citent la lutte contre les discriminations, ce qui fait, selon lui, le jeu de l'idéologie victimaire² ». Dans la même lignée, et en accentuant le trait, Blanquer se sert de l'assassinat de Samuel Paty pour développer une vision excluante de



SOMMAIRE

Édito – Blanquer et les valeurs républicaines à l'école...Vraiment ?.....	1
Respectons l'identité de genre de nos élèves.....	4
Les PLE, c'est la plaie !.....	4
Budget 2022 : il faut arrêter la saignée !.....	6
Ensemble, demandons notre visite médicale de prévention.....	7

Permanences tous les lundis

Local Solidaires 66

4 bis, avenue Marcelin Albert
66000 Perpignan

☎ 06.84.89.01.17 (P.O.)

☎ 06.36.06.45.66 (Aude)

✉ 66-11@sudeducation.org

✉ sud-education-solidaires-11@riseup.org

🌐 www.sudeducation66.org

📌 Sud éducation 66-11

"EN ROUTE POUR LE SUD"

Journal trimestriel

édité par Sud Education 66-11

4bis av. Marcelin Albert - 66000 Perpignan

et imprimé par Routage Catalan

58 avenue de Rivesaltes

66240 Saint-Estève

n° 72 - Déc. - Janv. - Fév. 2021-2022

ISSN 2427-5026

n° de CPPAP : 0923 S 06756

Dépôt légal : à parution

Directeur de publication : Benjamin Garcia

L'ÉQUIPE SYNDICALE :

- Karine Abauzit (déchargée)
- Roxane Harington (déchargée)
- Christopher Pereira (déchargé)
- Nicolas Pierre (déchargé)
- Marc Anglaret
- Michel Benkemoun
- Anne-Julie Borne
- Nina Castellarnau
- Raphaël Desalle
- Héléna Molin
- Anne Pagès
- Emmanuel Peroy
- Arthur Slimak



la laïcité tout en menaçant les professeurs³ : soit vous enseignez les valeurs de la République, soit vous quittez l'enseignement ! Pourtant, comme nous l'affirmons chez SUD éducation, c'est bien le ministre – et le gouvernement – qui a un problème avec les principes qu'il dit défendre⁴ :

- la liberté, notamment syndicale, mise à mal par plusieurs années de répression généralisée et d'autoritarisme ;

- l'égalité, foulée au pied notamment par la mise en œuvre de la casse du baccalauréat national, la réforme des lycées et Parcoursup ;

- la fraternité, remise en cause par des années de discours haineux et stigmatisants de la part du ministre, par les expulsions de familles de sans-papiers et en bafouant le droit à la scolarisation des mineur·e·s étrangers et étrangères.

Et c'est ce même ministre qui ne respecte pas la laïcité comme il le devrait :

- en augmentant chaque année la part du privé dans le budget de l'Éducation nationale, au détriment de l'enseignement public ;

- en intégrant des établissements de l'enseignement privé catholique dans les expérimentations à venir de l'Éducation prioritaire ;

- en publiant une campagne d'affichage qui dévoie la laïcité

sur des bases racistes et islamophobes ;

- en prenant des positions publiques contraires aux dispositions de la loi et du statut de la fonction publique sur la laïcité, concernant l'accompagnement des sorties scolaires par les parents d'élèves notamment.

Or, la laïcité, elle est d'abord du côté de celles et ceux qui défendent l'école publique et les valeurs républicaines au quotidien malgré une absence de soutien totale de leur administration.

Pour cela, nul besoin qu'un ministre vienne en plus menacer les personnels ! Est-ce cela, l'« École de la confiance », M. Blanquer ?



Qui, du Figaro ou des enseignants, endoctrine les citoyens ?

Comme si le mépris du ministre n'était pas suffisant, il ne manquait plus que le Figaro Magazine viennent salir notre métier en affirmant dans sa Une du 12 novembre que l'école, sous couvert d'antiracisme et d'« idéologie LGBT+ », « endoctrine nos enfants ». Une telle attaque est révoltante à plusieurs niveaux⁵ :

- en faisant passer la lutte contre le racisme, l'homophobie et les discriminations en général pour du militantisme qui n'aurait pas sa place à l'école, cette presse se rend complice de



ce qui relève de délits qui tombent sous le coup de la loi.

- en accusant publiquement les personnels de l'Éducation nationale qui appliquent les programmes et font respecter les valeurs de la République « d'endoctrinement », elle les jette en pâture à l'opinion publique.

Comment en vient-on de façon ahurissante à une telle inversion des valeurs, quand, comme le dénonce François Jarraud, le fait de lutter contre le racisme, de condamner le colonialisme et d'apprendre aux enfants la tolérance devient plus que des accusations mais la dénonciation d'un complot « bien organisé⁶ » ?

Le fond même de l'article, basé sur des sources anonymes, des amalgames douteux et un parti pris idéologique constant, va à l'encontre de ce qui fait le fondement même de notre profession : enseigner des contenus validés scientifiquement, apprendre à réfléchir par soi-même, développer son esprit critique, acquérir des outils pour comprendre le monde.

Une telle attaque envers l'institution qu'il dirige devrait normalement susciter une condamnation ferme de la part du ministre de l'Éducation nationale. Il n'en est rien et ce n'est pas étonnant tant cette propagande se situe dans la droite ligne idéologique de Jean-Michel Blanquer. À ce titre, la présence d'un article de Souâd Ayada, présidente du Conseil supérieur des programmes nommée à ce poste en 2017 par Blanquer⁷, met particulièrement en lumière le lien entre cette communication et l'équipe du ministre.

Comme le déclare dans son récent communiqué l'Association des Professeurs d'Histoire-Géographie : « L'école idéale n'existe pas et la nôtre est perfectible. Mais on ne peut pas tout lui demander et tout lui reprocher alors qu'elle subit de plein fouet les conséquences des choix politiques aux divers

niveaux de décisions, et ce, depuis trente ans. Encore moins clouer au pilori celles et ceux qui la font tenir⁸ ». Face à ce qui s'apparente de plus en plus à une guerre idéologique, il est plus que jamais nécessaire de réaffirmer, et de défendre, une école publique laïque, gratuite, et émancipatrice. Cela passe encore et toujours par la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'école mais aussi contre toute forme d'obscurantisme, y compris de la part de nos gouvernants. ■

1. « Fin de l'Observatoire de la laïcité : On dérange parce qu'on est indépendant, estime Jean-Louis Bianco », www.franceinter.fr, 4 avril 2021.
2. Bénis Olivier, « Plan pour la laïcité à l'école : Blanquer annonce quelques mesures et réaffirme sa vision », www.franceinter.fr, 15 juin 2021.
3. Jarraud François, « Laïcité : Blanquer menace les professeurs », www.cafepedagogique.net, 20 octobre 2021.
4. Communiqué de SUD éducation en date du 21 octobre 2021.
5. Communiqué de SUD éducation en date du 12 novembre 2021.
6. Jarraud François, « Figaro Magazine : La droite attaque l'École », www.cafepedagogique.net, 15 novembre 2021.
7. Suite à la démission du géographe Michel Lussault « pour essayer d'arrêter le jeu qui est lancé depuis quelques semaines et qui consiste à agiter des sujets et à satisfaire les bas instincts d'une clientèle politique »
« Éducation nationale : le président du Conseil supérieur des programmes démissionne », www.francetvinfo.fr, 26 septembre 2017.
8. « La Haine en rafale », communiqué de l'APHG, www.aphg.fr, 16 novembre 2021.



Respectons l'identité de genre de nos élèves !

Marc Anglaret



Le 29 septembre dernier est parue une circulaire du ministère de l'Éducation nationale intitulée « Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire »¹. Disons-le clairement : pour SUD éducation, cette circulaire va dans le bon sens, mais ne va pas assez loin.

Elle a le mérite de rappeler deux évidences :

- « Les institutions de santé, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS), reconnaissent que la non-congruence entre le genre de naissance et le genre vécu ne constitue ni un trouble psychiatrique ni une pathologie. »

- « L'École, en tant que service public fondé sur les principes de neutralité et d'égalité, se doit d'accueillir tous les élèves dans leur diversité et de veiller à l'intégration de chacun d'eux avec pour ambition de leur permettre de réussir leur parcours scolaire. Elle promeut le respect d'autrui. »

Cette circulaire rappelle également la nécessité de la vigilance à l'égard de toute forme de moquerie, discrimination, harcèlement ou violence de la part des autres élèves... ou des personnels. Elle nous

semble enfin faire preuve de bon sens en invitant les personnels à tenir compte autant que possible des souhaits des élèves trans pour ce qui concerne « les lieux d'intimité », qui sont souvent non mixtes : toilettes, vestiaires, douches et chambres d'internat. En effet, selon les cas, les élèves trans peuvent par exemple souhaiter avoir des lieux individuels, ou collectifs et conformes à leur nouvelle identité.

C'est sur le changement de prénom que l'on peut regretter la frilosité du Ministère. S'il est rappelé que le changement d'état civil, indépendant de toute forme de transition physique, est un droit pour les personnes trans, le changement de prénom d'usage dans l'établissement (par exemple pour les listes d'appel) est soumis à l'accord des deux parents. Autrement dit, les élèves trans dont au moins un parent est dans l'opposition ou le déni face à leur nouvelle identité voient celle-ci niée une deuxième fois à l'école.

En un mot, M. Blanquer, sur les élèves trans : « En progrès, mais peut mieux faire... »■

1. <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.htm>

Le PLE, c'est la plaie !

Hélène Molin



Pour celles et ceux qui ne travaillent pas en lycée ou qui n'ont pas d'enfants lycéens, la réforme du baccalauréat semble souvent technique, lointaine, et ses enjeux sont difficiles à cerner. Pour celles et ceux qui doivent la subir au quotidien depuis maintenant trois ans, c'est la plaie ! La dernière déconvenue en date a pour nom Projet Local d'Évaluation et pour acronyme PLE. Il s'agit de définir un cadrage de l'évaluation au sein de l'établissement qui in fine ne règle strictement rien des problèmes posés par la réforme du bac.

LES PROBLÈMES POSÉS PAR LA RÉFORME DU BAC

L'une des grandes nouveautés de cette réforme, c'est le contrôle continu qui compte désormais pour 40 % de la note finale du baccalauréat et son corollaire : la fin des épreuves terminales dans toutes les matières dites de « tronc commun » (enseignement scientifique, EPS, histoire-géographie et langues). Les premiers effets de cette massification de la part du contrôle continu dans la notation du baccalauréat n'ont pas tardé à se faire sentir dans les lycées car, dès le premier trimestre de

l'année 2020/2021, on a vu un peu partout (et particulièrement dans le privé...) les moyennes des élèves s'envoler avec cette conséquence désastreuse : les établissements de l'enseignement supérieur ne savaient plus où donner de la tête face à ce déluge de moyennes exceptionnelles !

LA FAUSSE BONNE IDÉE DE L'ADMINISTRATION

Dans la précipitation, l'administration a donc concocté le PLE afin de mettre la pression sur les enseignant-e-s. Concrètement, il leur a été demandé :

- de se réunir en équipe pédagogique disciplinaire,

- pour plancher sur l'harmonisation de l'évaluation au sein de leur discipline, sur la base d'un document de cadrage ficelé à la hâte et présentant de nombreuses incohérences,

- afin que le Conseil Pédagogique entérine en réalité un document tout fait (et tout sauf local) émanant du Rectorat et défendu par les IPR (inspecteurs pédagogiques régionaux) envoyés à la rescousse des chefs d'établissement (qui rappelons-le n'ont normalement aucune compétence pédagogique),

- le tout devant être ficelé avant le premier Conseil d'Administration de l'année.

POURQUOI CELA NE RÈGLERA RIEN ?

Le document tout fait de l'administration s'avère finalement très flou et sans grand intérêt. Il ne règle aucun des problèmes posés par la réforme car l'administration s'est engluée dans le verbiage pédagogique caractéristique de l'évaluationnisme agüe dont souffre notre institution depuis une quinzaine d'années : quantité d'évaluations, part des évaluations diagnostiques / formatives / sommatives / certificatives... Tout cela n'importe que peu aux élèves et aux parents qui regardent les différences de notation et non les différences

qualitatives des évaluations proposées par les enseignants. L'harmonisation des évaluations n'a en réalité aucune conséquence sur l'harmonisation de la notation. Ainsi :

- au sein d'une même discipline, les notations ne sont pas harmonisées,

- entre les disciplines, les notations ne sont pas harmonisées (et on voit toujours des différences de notation considérables entre les spécialités, ce qui a sans doute une influence sur l'attractivité de celles-ci auprès des élèves qui n'ont pas intérêt à choisir les disciplines qui notent bas),

- entre les établissements, les notations ne sont pas harmonisées...

En bref, les notations ne sont pas harmonisées !



LA VRAIE SOLUTION : L'ABROGATION DES RÉFORMES DU BAC ET DU LYCÉE !

L'harmonisation de l'évaluation et de la notation est évidemment nécessaire, car elle est gage d'égalité de traitement des candidat-e-s au baccalauréat. Elle est aussi gage de l'égale valeur du diplôme obtenu. La vraie solution pour pallier les défauts de la réforme du

bac est donc toute trouvée : revenons à l'ancien bac, c'est-à-dire aux épreuves nationales, terminales et anonymes ! Un même programme, une même épreuve, des copies anonymes et bien brassées afin de garantir un même diplôme de même valeur pour tous les lycéen-ne-s, quel que soit leur lycée d'origine ! Et l'harmonisation de l'évaluation en cours d'année se fera d'elle-même, car l'épreuve finale est justement l'étalon servant de référence aux évaluations en cours de formation.

NON AU CONTRÔLE CONTINU, AU PLE ET AU BAC BLANQUER ! OUI AUX ÉPREUVES TERMINALES ET AU BAC À L'ANCIENNE ! ABROGATION DE TOUTES LES RÉFORMES BLANQUER ! ■

Budget 2022 de l'Éducation nationale : il faut arrêter la saignée !

Communiqué de la fédération SUD éducation



L'adoption du budget 2022 à l'Assemblée nationale et l'annonce du nombre de postes ouverts aux concours de l'enseignement laissent craindre le pire pour l'avenir du service public d'éducation. Les conditions de travail se dégradent chaque année du fait des suppressions de postes.

Un budget insuffisant

L'annonce de la forte augmentation du budget dans l'EN est à nuancer puisque l'importante inflation limite l'impact de cette hausse. Ensuite, si on la rapporte au PIB, on observe que la part consacrée à l'éducation est en baisse constante sous Blanquer, passant de 6,8 % à 6,6 %. Enfin, alors que le gouvernement crée des postes à la Défense, à l'Intérieur et à la Justice, l'Éducation demeure laissée pour compte.

Toujours moins d'enseignant·e·s

Depuis le début de son mandat, le ministre de l'EN a supprimé 7900 postes dans le second degré, soit l'équivalent de 166 collèges. Pourtant, le ministère prévoit une augmentation de 24 000 élèves à la rentrée 2022. [...] On observe les conséquences de ces suppressions de poste sur le terrain puisque, selon les territoires et les disciplines, les absences longues ne sont plus remplacées et certain·e·s élèves sont sans enseignant·e·s depuis le début de l'année. Ces manques sont particulièrement importants dans certaines matières professionnelles sacrifiées par le Ministère.

Une diminution du nombre de postes au concours

Pour la prochaine session, ce sont 216 postes qui disparaissent aux concours externes du CAPES, notamment en mathématiques, en lettres, en anglais, tout en restant stable pour l'agrégation. Cette baisse du nombre de postes conduit à une augmentation du nombre d'élèves par classe, à

compromettre les remplacements et à faire diminuer le nombre d'enseignant·e·s fonctionnaires dans les établissements d'éducation prioritaires où les agrégé·e·s sont moins nombreux. Le ministère impose le modèle d'un enseignement à deux vitesses avec le remplacement progressif des enseignant·e·s fonctionnaires en éducation prioritaire par des enseignant·e·s non-titulaires, moins formé·e·s et plus précaires.

AESH : des augmentations en trompe-l'œil

Le budget 2022 prévoit la création de 4000 postes d'AESH, néanmoins cela correspond uniquement au volume de personnels AESH qui accéderont à la CDIisation après 6 ans de travail en CDD et qui étaient auparavant rémunéré·e·s sur les budgets des établissements.

Le privé, grand gagnant du quinquennat Blanquer

L'enseignement privé va bénéficier d'une augmentation des versements de l'État de 3 %. L'augmentation des programmes du privé est deux fois supérieure à celle du secteur public. Si le ministre Blanquer est indifférent aux manques de remplaçant·e·s dans le service public d'éducation, il est particulièrement attentif à cette question quand il s'agit de l'enseignement privé puisque les dépenses de remplacement augmenteront de 8 millions à la rentrée prochaine dans le privé. De même, la loi pour l'école de la confiance, qui prévoyait de rendre obligatoire la scolarité à partir de 3 ans, a permis un transfert des moyens (100 millions d'euros) du public au privé afin de prendre en charge l'ouverture d'écoles maternelles privées.

Pour SUD éducation, ce budget 2022 est inacceptable. SUD éducation revendique un plan d'urgence pour l'éducation afin d'imposer les ouvertures de postes nécessaires au service public d'éducation. ■



Ensemble, demandons notre visite médicale de prévention !

Campagne SUD éducation



Sous le ministère Blanquer, les contre-réformes se succèdent (Baccalauréat, Parcoursup, direction d'école) et les politiques qui sont actuellement menées conduisent à renforcer l'isolement de chaque personnel. Perte de sens, réduction des marges de manœuvres, accumulation de tâches éloignées du cœur de nos professions, pressions hiérarchiques : **nos conditions de travail se dégradent !** Après un an et demi de pandémie, et des mois de protocoles sanitaires successifs, la santé au travail et les conditions d'exercice sont donc au cœur des préoccupations des personnels.

Depuis des années, les personnels auraient dû passer une visite médicale auprès d'un médecin du travail. Mais notre employeur se soustrait à cette obligation. Jusqu'en 2020, la visite médicale du travail pouvait être demandée annuellement mais, l'État ayant acté son incapacité à satisfaire à ses obligations, a opté pour un rythme quinquennal éloignant encore plus les agent-e-s de la prévention médicale par un médecin qui agit dans leur intérêt exclusif.

Notre Ministère n'a jamais été capable de mettre en place une médecine du travail et un système de prévention à la hauteur des enjeux (46 médecins pour 1,2 millions de personnels. Bien au contraire, dans l'Éducation nationale, la souffrance au travail est invisibilisée et renvoyée à des responsabilités personnelles.

À travers cette campagne, nous voulons que :

- L'État et l'Éducation nationale respectent enfin leurs obligations en tant qu'employeur.

- La santé au travail de chacun-e devienne une affaire collective.
- Notre employeur reconnaisse la souffrance de ses agent-e-s.

En participant à cette campagne, non seulement nous agissons pour nous-même mais aussi pour l'ensemble de nos collègues. En demandant ensemble notre visite médicale, nous mettons l'Éducation nationale face à ses responsabilités et mettons un coup de projecteur sur nos conditions de travail.



Agir, c'est très simple :

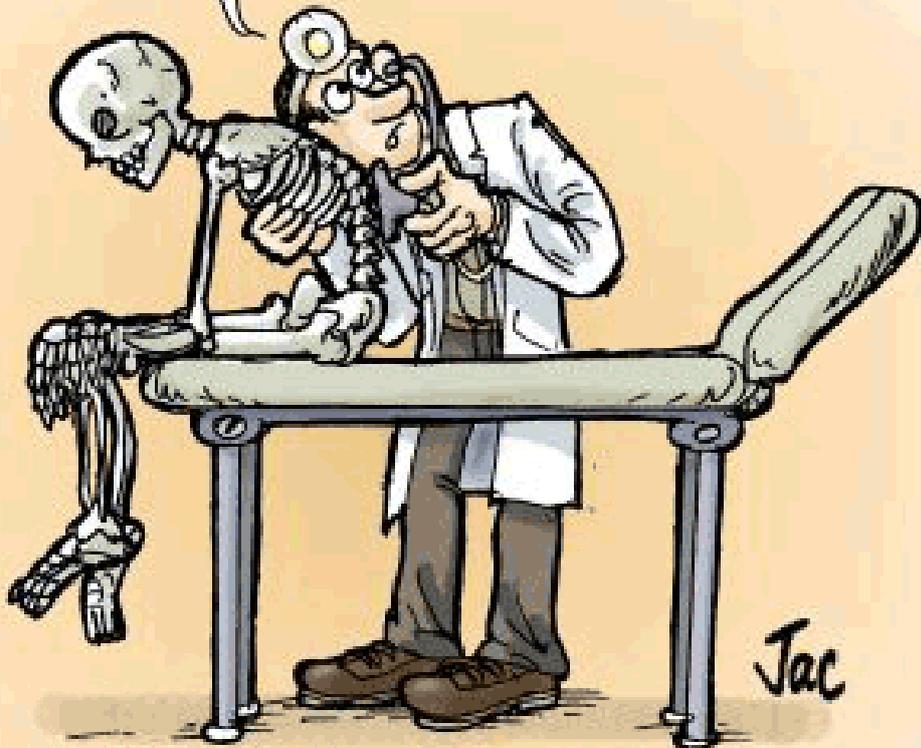
- Je rédige ma demande de visite médicale de prévention en récupérant le modèle sur la page Internet de mon syndicat SUD éducation.
- Je dépose ma demande auprès de mon/ma chef-fe de service (chef-fe d'établissement pour le 2nd degré ou IEN pour le 1er degré).
- Je transmets mes coordonnées et une copie de ma demande au syndicat SUD

éducation 66-11. C'est indispensable pour que nous puissions coordonner la campagne.

- L'administration a deux mois pour me répondre favorablement. En cas de réponse négative ou d'absence de réponse, je peux faire un recours contentieux au tribunal administratif. Nous vous aiderons à le rédiger si vous le souhaitez.

PEU OU PAS DE MÉDECINS DE PRÉVENTION ? QU'À CELA NE TIENNE ! DEMANDONS ENSEMBLE NOTRE VISITE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION ET FAISONS VALOIR NOS DROITS ! ■

CA FAIT LONGTEMPS
QUE VOUS N'AVIEZ PAS
VU DE MÉDECIN ?



**ENSEMBLE, DEMANDONS
NOTRE VISITE MÉDICALE
DE PRÉVENTION !**

UNE CAMPAGNE DE

éducation
Sud
LANGUEDOC-ROUSSILLON

